

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 30 NOVEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE TRENTE NOVEMBRE à vingt heures quinze, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance extraordinaire par VISIOCONFERENCE, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 24 novembre 2021.

Présents : Mmes BRIDEL C., CORNU P., COUR L., COURTIGNE I., GAUTIER I., MACOURS P., MERET L., PRETOT-TILLMANN S., SALMON R., THOMAS-LECOULANT E., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BELLONCLE J., BONNISSEAU V., DANTON Y., DENOUAL C., DUPIRE J., FRAUD E., HARDY S., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S., RASPANTI S., ROCHER P., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absent : Mmes AMELOT M., CHARDIN N., CHYRA S., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHEVESTRIER B., GAUTIER C., LE PALAIRE S., TRAVERS S.

Pouvoir : M. GAUTIER C. à M. BEGUE G.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER I.

EAU POTABLE Sollicitation d'adhésion de la commune de Mézières-sur-Couesnon au SYMEVAL

Rapporteur : Philippe ROCHER, Vice-président

- VU la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment l'article 64 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°35-2020-12-30-006 du 30 décembre 2020 portant statuts du Syndicat mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL) ;
- VU l'arrêté préfectoral du 15 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré Cormier Communauté » et plus particulièrement le transfert de la compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2020 ;
- VU la délibération n° 2021-132 du conseil communautaire du 6 juillet 2021 réitérant, à l'unanimité, pour le compte de Mézières-sur-Couesnon pour laquelle elle est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020, la demande de retrait de la commune de Mézières-sur-Couesnon au 31 décembre 2021 avec effet au 1^{er} janvier 2022 ;

VU la délibération n° 2021-170 du conseil communautaire du 28 septembre 2021 portant approbation du protocole de retrait de LCC et du Val d'Ille d'Aubigné du Syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 novembre 2021 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par application de la loi NOTRe Liffré-Cormier communauté est compétente pour exercer la compétence Eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Au 1^{er} janvier 2020, Liffré-Cormier Communauté a intégré le SYMEVAL par représentation substitution des communes de Dourdain, La Bouëxière, Liffré et Livré-sur-Changeon.

Au 1^{er} janvier 2021, Liffré-Cormier Communauté a intégré le SYMEVAL pour les communes de Chasné-sur-Illet, Ercé-Près-Liffré, Gosné, et Saint-Aubin-du-Cormier.

Pour ce qui concerne la commune de Mézières-sur-Couesnon, celle-ci avait transféré la compétence « eau potable » au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Couesnon (SIEVC). Avec le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020, Liffré-Cormier Communauté intervient depuis en représentation-substitution de la commune auprès du SIEVC.

Le SIEVC adhère au Syndicat Eau du Pays de Fougères (SEPF, ex-SMPBC) pour la compétence « production ».

Le retrait de Liffré Cormier communauté du SIEVC à compter du 1^{er} janvier 2022 entraîne par voie de conséquence une diminution du périmètre d'intervention du SEPF, compétente sur le volet « production », Liffré-Cormier Communauté, devenant ainsi compétente sur les volets « distribution » et « production » sur ce territoire de Mézières-sur-Couesnon au travers du protocole de sortie.

Il a été approuvé par Liffré-Cormier et ses communes qu'en matière de production d'eau potable, le transfert de ladite compétence soit fait à un syndicat mixte de production unique : le Syndicat mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL).

En ce sens, Liffré-Cormier Communauté sollicite l'adhésion au SYMEVAL, pour la partie de son territoire qui concerne Mézières-sur-Couesnon à partir du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

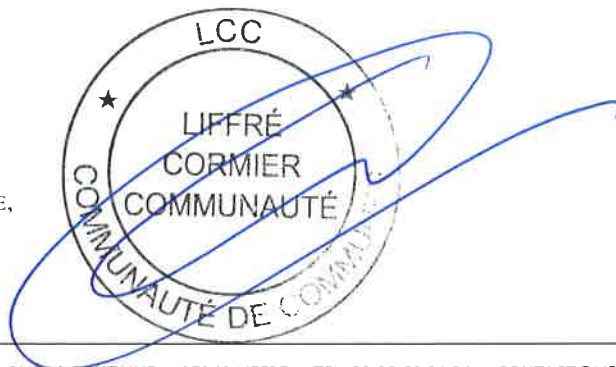
- **APPROUVE** la demande de sollicitation d'adhésion de Liffré-Cormier Communauté au SYMEVAL pour la partie de son territoire qui concerne la commune de Mézières-sur-Couesnon à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait à Liffré, le 30 novembre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

STEPHANE PIQUET



Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 30 NOVEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE TRENTE NOVEMBRE à vingt heures quinze, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance extraordinaire par VISIOCONFERENCE, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 24 novembre 2021.

Présents : Mmes BRIDEL C., CORNU P., COUR L., COURTIGNE I., GAUTIER I., MACOURS P., MERET L., PRETOT-TILLMANN S., SALMON R., THOMAS-LECOULANT E., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BELLONCLE J., BONNISSEAU V., DANTON Y., DENOUAL C., DUPIRE J., FRAUD E., HARDY S., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S., RASPANTI S., ROCHER P., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absent : Mmes AMELOT M., CHARDIN N., CHYRA S., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHEVESTRIER B., GAUTIER C., LE PALAIRE S., TRAVERS S.

Pouvoir : M. GAUTIER C. à M. BEGUE G.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER I.

PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

Rapporteur : Stéphane PIQUET, Président

Par délibération n° 2020/082 en date du 7 juillet 2020, le Conseil communautaire délègue au président une partie de ses attributions conformément à l'article L.5211-10 du CGCT. Par délibération n° 2020/083 en date du 7 juillet 2020, le Conseil communautaire délègue au Bureau une partie de ses attributions conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

Conformément à ce même article, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n°2021-103 en date du 18/11/2021** : Signature de la convention de prestation de service dans le cadre du Savoir Rouler A Vélo.
- **Décision n°2021-104 en date du 18/11/2021** : Avenant n°1 à la convention de partenariat conclue avec le collège Saint-Michel de Liffré pour la saison sportive 2021/2022.
- **Décision n°2021-105 en date du 18/11/2021** : Avenant n°1 à la convention de partenariat conclue avec l'association Rey-Leroux pour la saison sportive 2021/2022.

Décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre des délégations reçues :

- **Décision n°2021-87 en date du 19/10/2021** : Attribution de subventions PASS commerce-artisanat aux entreprises : EURL Gouelle à Gosné, Le pain d'Alexandre à La Bouëxière, Agri Mézières-sur-Couesnon, Le Salon d'Olivier à Saint-Aubin-du-Cormier et JCB aquatique à Liffré.
- **Décision n°2021-102 en date du 19/10/2021** : Validation de la subvention 2021/2022 et versement de l'acompte de 60% - association la FABRIK - Rectification d'une erreur matérielle dans précédente décision.

Le Conseil communautaire est invité à prendre acte des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations.

Fait à Liffré, le 30 novembre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,
STEPHANE PIQUET

